

# Cas contact : êtes-vous concerné ? Que faire ? (MAJ 01/03/22)

### Définition d'un cas contact à risque:

Depuis le 27/07/21, on distingue :

- ✓ **Cas contact à risque élevé : le cas contact à risque élevé est défini comme une personne ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet\* ou immunodéprimée.**
- ✓ **Cas contact à risque modéré : le cas contact à risque modéré est défini pour les personnes disposant d'un schéma vaccinal complet\* et non immunodéprimées.**

Pour ces 2 cas, la personne a été en contact avec une personne porteuse de la Covid-19 dans les situations suivantes :

- en face à face avec un cas à moins de 2 mètres (embrassade, poignée de main...), sans masque ou autre protection efficace (ex : vitre);
- plus de 15 minutes ou cumulées sur 24h, avec un cas, dans un lieu clos (bureau, salle de réunion, classe, véhicule...), à moins de 2 mètres et sans masque : repas ou pause, conversation, trajet... ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soin ;
- en partageant le même lieu de vie.

**Le cas contact d'un cas contact n'est pas un cas contact.**

\*schéma vaccinal complet = 7 jours après le dernier rappel ou 28 jours après la 2<sup>ème</sup> injection si vaccin Johnson

### Vous êtes un agent ayant eu un contact à risque, que devez-vous faire ?

- ✓ **Si vous êtes contact à risque élevé, vous devez respecter toutes les mesures d'isolement.**
- ✓ **Si vous êtes contact à risque modéré, vous devez vous faire tester 2 jours après avoir été prévenu par l'assurance maladie ou la personne positive et vous n'êtes pas soumis aux mesures d'isolement dans l'attente du test et du résultat.**  
**Vous pouvez travailler en respectant strictement les gestes barrières, éviter toute situation de contact à risque (ex : pause repas, café, cigarette, véhicule partagé...) et porter le masque dans les espaces publics.**  
**Vous devez informer votre entourage et vous refaire tester conformément au tableau ci-dessous.**

## NOUVELLES REGLES D'ISOLEMENT

	<b>CAS POSITIF (confirmé par test antigénique ou PCR)</b>	<b>CAS CONTACT</b> <i>(J=jour ou le cas contact est prévenu par l'assurance maladie ou le cas positif)</i>
<b>CONTACT A RISQUE MODERE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Isolez-vous immédiatement, l'Assurance Maladie vous contactera par SMS ou par téléphone pour vous donner les consignes sanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pas d'isolement mais respect strict des gestes barrières et télétravail si possible.</li> <li>➤ Test antigénique, PCR ou autotest à j+2. Dans le cas d'un autotest positif, le confirmer par un test antigénique ou un PCR et s'isoler.</li> <li>➤ Si le test est négatif, appliquez de manière stricte les gestes barrières, surveillez l'apparition de symptômes et réaliser un test de dépistage antigénique ou RT-PCR immédiatement en cas de symptômes</li> </ul>
<b>CONTACT A RISQUE ELEVE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenez l'isolement, l'Assurance Maladie vous contactera par SMS ou par téléphone pour vous donner les consignes sanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Isolement de 7 jours après le dernier contact avec le cas positif.</li> <li>➤ Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement ou immédiatement en cas d'apparition de symptômes</li> <li>➤ Si le test est négatif et en l'absence de fièvre, l'isolement peut être levé.</li> </ul>